



Changements dans l'évaluation des Formations

Section des formations et diplômes

Juillet 2014



%



Evaluation des formations des vagues précédentes

- a. Evaluation sur dossier**
- b. Expertises par les pairs (2 experts par dossier)**
- c. Pour chaque mention et spécialité, rédaction d'un rapport d'évaluation par l'un des deux experts**
- d. Discussion des rapports lors d'un comité de restitution**
- e. Rédaction d'un rapport offre de formation par le président du comité**
- f. EOF**



Critères d'évaluation :

1. **Projet pédagogique**
2. **Insertion professionnelle ou poursuites d'études**
3. **Dispositif d'aide à la réussite / liens avec les milieux prof. /
positionnement dans l'environnement scientifique et socio
économique**
4. **Pilotage de la formation**



Evaluation des établissements de la Vague A

1. Les écoles doctorales en vue de leur accréditation.
2. Les licences, licences professionnelles et les masters dans le cadre de l'accréditation des établissements et de l'émergence des sites.



1- Les écoles doctorales

- Un **dossier unique**, bilan(s) et projet d'ED, identifié par le nom du projet d'ED en vue d'accréditation.
- Une **visite sur site** d'une demi-journée pour chaque école, par un comité d'experts d'environ 5 experts dont un expert « jeune docteur ».
- Pour un site :
 - Toutes les visites d'ED sont regroupées sur deux ou trois jours.
 - Avec une réunion plénière, organisée par le site, devant l'ensemble des comités, pour appréhender la stratégie et l'organisation de la formation doctorale du site
- Un **rapport d'évaluation pour chaque école**. Critères d'évaluation: 1 - Fonctionnement et adossement scientifique, 2 - Encadrement et formation, 3 - Suivi et insertion des docteurs



2 - Licences, licences professionnelles et master

Evaluation sur dossier par des comités d'experts réunis collégialement, + des entretiens ciblés dans le cadre de la visite de l'établissement.

Modifications de la procédure dans le cadre de l'accréditation et de l'émergence des sites

- a. Evaluation *a posteriori* des formations existantes
- b. Evaluation organisée par « **champs de formations** »
- c. Des dossiers « champs » et « formation »
complémentaires et simplifiés.
- d. Un calendrier adapté à l'accréditation.



a - Evaluation *a posteriori* des formations existantes

L'accréditation (loi de Juillet 2013) installe l'évaluation
a posteriori des formations.

AERES :

- Evaluation des formations existant en 2013-2014
ayant au moins deux années d'existence.
- Des dossiers donnant, en dynamique sur la
dernière période, un **bilan** et une **autoévaluation** de
ce qui a été fait.

Mais pas les maquettes des futures formations.

- Un **dossier unique** pour les L, LP, et M, déposé sous
le nom des formations actuelles.



b - « Champs de formations » (1)

- Champ = **ensemble cohérent de formations (de tous types)**, au niveau d'un établissement, ou d'un ensemble d'établissements, ou encore de l'ensemble des établissements du site.
- Champs = **présentation de l'offre de formation**, reflet de la stratégie et de l'organisation des établissements, en lien avec les points forts en recherche et le contexte socio-économique.
- Champ = ensemble conséquent, jouant un rôle **d'affichage stratégique**.

**On peut imaginer qu'un établissement affichera
 5 ± 3 champs de formations,
chacun regroupant 10 ± 5 mentions**



b - « Champs de formations » (2)

- La présentation en champs doit être le reflet de la structuration des établissements et ou du site.

Exemples:

- Ensemble de formations d'un secteur disciplinaire. Il est alors proche des formations portées par une ou plusieurs grandes composantes du ou des établissements.
- Ensemble de formations de niveau licence et/ou licence professionnelle correspondant à un secteur de formations d'un établissement en premier cycle, éventuellement donnant lieu à un portail en début de cycle.
- Ensemble de formations de niveau master correspondant à un secteur recherche porté par le ou les établissements.
- Ensemble transversal de formations reliées à un objet, un métier ou une thématique multidisciplinaire. Il est alors le reflet d'une spécificité du ou des établissements.



c - Dossiers « champ » et « formation » complémentaires et simplifiés

Pour chaque champ :

– Un dossier « champ »

- Pour donner les enjeux stratégiques et les appuis institutionnels
- Pour préciser le rôle et le positionnement
- Pour « factoriser » le contexte et les éléments communs

– Un dossier simplifié pour chaque formation du champ

- Pour donner un **bilan** et une **autoévaluation** de ce qui a été fait sur :
 - Les objectifs scientifiques et professionnels
 - La structure de la formation
 - Les éléments caractéristiques spécifiques de la formation
 - L'équipe pédagogique
 - L'insertion professionnelle et poursuite d'études



d - Calendrier

- 28 Mars 2014 : dépôt d'une liste prévisionnelle des champs de formations qui seront présentés, et des formations existantes qu'ils regroupent (un seul établissement « déposant » par champ).
- 15 Octobre 2014 : liste définitive et dépôt des dossiers des champs et des formations.
- Février-Mars 2015 : envoi des rapports préliminaires champ et formation aux établissements puis traitement des éventuelles demandes de corrections.
- Mars-Avril 2015 : Transmission des rapports définitifs aux établissements et à la DGESIP.
- Dialogue MESR/établissements.